

CONSTITUTIONS

du

Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de Montréal

1. Nom, patron, devise, siège social.—Ce Cercle prend pour nom le **Cercle catholique des Voyageurs de Commerce de Montréal** ; pour patronne la Sainte Famille ; pour devise "Dieu et Patrie." Son siège social est la cité de Montréal.

2. But, principes, moyens d'action.—Le Cercle adhère entièrement aux **statuts généraux** de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, à son but, à ses principes et à ses moyens d'action.

3. Conseil.—Le Cercle est administré par un Conseil de onze membres : un aumônier-directeur, un président, un vice-président, un secrétaire, un assistant-secrétaire, un trésorier, un bibliothécaire, un assistant-bibliothécaire, deux conseillers et l'ex-président. Le président sortant de charge fait parti du Conseil, jusqu'à ce qu'il soit remplacé par son successeur.